



Section de Formation Apicole

Section de Formation Apicole
" Apis Haut-Sundgau et Apis Secteur Frontalier "

1, rue de Delle 68640 MUESPACH-LE-HAUT ☎ 03 89 68 70 32 Internet : www.muespach-le-haut.com (Rubrique Association)
N° Apiculteur: 68 00 00 87 Identifiant SIRET: 790 742 183 00011 Courriel : philippe.frantz@wanadoo.fr ou

METHODOLOGIE ET DEROULEMENT DE LA FORMATION

CALENDRIER : 04 Avril et 18 Avril / 02 Mai et 16 Mai et 30 Mai / 13 Juin et 27 juin / 11 Juillet / 24-Août

LIEU : MUESPACH-LE-HAUT dans la salle de formation de la Section Apicole se trouvant dans le complexe communal.

Matin : 8 h00 à 12 h00 Théorie **Après-midi** : 13 h30 à 17 h30 Pratique

9 journées continues (4 + 4 heures), non consécutives, mais non dissociables, réparties sur 6 mois de la saison apicole.

- > Formation théorique en salle par vidéo projection (40 heures).
- > Travaux pratiques sur ruches assurés par une équipe pédagogique d'intervenants (40 heures).
- > Mise à disposition d'une protection individuelle (combinaison + voilette + gants)
- > Remise d'un dossier formation informatique (Mail) à chaque participant à l'issue des séances.
- > Mise à disposition d'ouvrages bibliographiques d'apiculture.
- > Possibilité de prendre le repas de midi en commun.

FRAIS DE PARTICIPATION : 90 € Pour frais de fonctionnement et dossier formation

Chaque stagiaire devra impérativement adhérer à la Section Apicole " Apis Haut-Sundgau " les 4 premières années, soit comme simple membre pour 36 € / an ou avec abonnement annuel à la revue mensuelle « Fruits et Abeilles » pour 50 € / an.

AIDE AUX STAGIAIRES DEBUTANTS :

Pour sa formation et enlèvement la fin du cycle de formation, chaque élève, s'il le souhaite disposera d'une ruche « Dadant » complète et peuplée, dans les conditions d'une fréquentation assidue, d'un parrainage avec un apiculteur pratiquant, possédant un numéro d'apiculteur (Déclaration d'emplacement au service vétérinaire du Haut-Rhin)

Délais d'inscriptions : 15 Mars 2020

Les inscriptions se feront dans l'ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles.

Renseignements complémentaires : ☎ 03 89 68 70 32

(à retourner impérativement **Avant le 15 Mars 2020 avec le règlement** , libellé à Section Apicole « APIS Haut-Sundgau » et adressé à FLIEG André 6 rue de Bâle 68640 MUESPACH-LE-HAUT ☎ 03 89 68 70 32)

Nom : Prénom :

Adresse:..... PTT : Localité:

☎ : **Impératif !** Adresse Mail : **Indispensable !**

Adhésion à l'association : Simple membre : 36 € ou Membre avec bulletin « Fruits et Abeilles) : 50 €)

Frais d'inscription à la formation: 90 €

Contrat de partenariat : 240 €

(libeller 3 chèques : 1 adhésion + 1 inscription + 1 contrat)



- 1 **Samedi 04 Avril 2020 :**
 - ✚ Généralités
 - ✚ Matériel apicole - Outillage

- 2 **Samedi 18 Avril 2020:**
 - ✚ Piqûres et allergies
 - ✚ Réglementation et allergies
 - ✚ Anatomie et Physiologie

- 3 **Samedi 02 Mai 2020 :**
 - ✚ Anatomie et Physiologie (suite)
 - ✚ Installation et surveillance du rucher

- 4 **Samedi 16 Mai 2020 :**
 - ✚ La vie d'une colonie d'abeilles (essaim)
 - ✚ Conduite du rucher et travaux

- 5 **Samedi 30 Mai 2020 :**
 - ✚ Les aliments récoltés par l'abeille
 - ✚ Les produits de la ruche
 - ✚ Visite de ruches pollinisatrices en transhumance

- 6 **Samedi 13 Juin 2020 :**
 - ✚ Récolte et transformation des produits de la ruche
 - ✚ Contrôle d'essaimage
 - ✚ Contrôle et agrandissement des nucléis

- 7 **Samedi 27 Juin 2020 :**
 - ✚ Elevage de reines

- 8 **Samedi 11 Juillet 2020 :**
 - ✚ Maladies, ennemis et prophylaxie

- 9 **Samedi 24 Août 2020 :**
 - ✚ Révisions
 - ✚ Conduite du rucher et travaux
 - ✚ Mise en place traitement et début de nourrissage
 - ✚ Préparations à l'hivernage

AIDE AUX STAGIAIRES DEBUTANTS

« CONTRAT AIDE AU DEBUTANT 2020 »

A la fin du cycle de formation (9 séances) sera remis à chaque élève,
qui le souhaite et qui souscrit ce contrat :

- ✚ Moyennant le versement de 90 € d'inscription pour les frais de fonctionnement de la formation.
- ✚ Et le règlement de la cotisation annuelle de 36 ou 50 €.
- ✚ A la condition d'une fréquentation assidue,
- ✚ Possédant un numéro d'apiculteur N° NAPI (Déclaration d'emplacement faite au Ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la Forêt),
- ✚ Etre parrainé avec un apiculteur déjà pratiquant,
- ✚ Et une participation de 240 €, chaque élève stagiaire recevra :

➤ 1 ruche " DADANT" neuve complète (corps + hausse), peuplée d'une colonie de l'année
Traitement et nourrissage assuré. Réception en fin de cycle (mi Octobre)
Cette obligation assure une formation pédagogique personnelle très complète
et permet à chaque nouvel apiculteur de bien démarrer au printemps.

Pour info le coût d'une ruche complète / peuplée dans le commerce revient à 300 € :



| | | |
|--|---|-------|
| 1 ruche complète | = | 80 € |
| 1 paquets d'abeilles avec reine 2019 | = | 106 € |
| 2 bidons 20 lt de sirop de nourrissage | = | 48 € |
| Médicament pour traitement | = | 6 € |
| Investissement total | = | 240 € |
| En tarif contrat partenariat | = | 240 € |

Votre participation à la formation « Apis Haut-Sundgau » sera de:

| | | |
|---|-------|----------------|
| ➤ Adhésion à Apis Haut Sundgau (Contrat de partenariat) et fédérale | = | 36 € |
| ➤ Frais fonctionnement + dossier formation + adhésion associative et fédérale) | = | 90 € |
| ➤ 1 Ruche complète / peuplée / nourrie / traitée | = | 240 € |
| | Total | = <u>366 €</u> |

Proposition d'équipement pour l'apiculteur stagiaire (facultatif) :

Sinon mise à disposition d'une protection individuelle (combinaison + voilette + gants) + outils

| | | |
|---------------------|---|-------------|
| 1 lève-cadre inox | = | 8 € |
| 1 enfumoir | = | 32 € |
| 1 blouson abeilleur | = | 50 € |
| | = | <u>82 €</u> |